Ordre des médecins vétérinaires du Québec

L'agriculture et l'agroalimentaire québécois
Pour une approche arrimant santé publique et santé animale

Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

21 juin 2007

Mémoire présenté par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec dans le cadre de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

L'agriculture et l'agroalimentaire québécois

Pour une approche arrimant santé publique et santé animale

Table des matières

Préambule 2

Une approche structurante 3
Présentation de l'Ordre 3

L'agriculture et l'agroalimentaire québécois sur l'échiquier mondial 4

Des constats consternants 5
L'amélioration du statut sanitaire des entreprises agricoles québécoises 6
Recommandations 7

Des programmes de surveillance rigoureux... 8

Une meilleure surveillance à la ferme..... 8
Des politiques visant à réduire les risques lors de déplacements d'animaux 9
Une surveillance vétérinaire dans tous les lieux d'abattage 9
Recommandations 10

Pour un meilleur contrôle des traitements médicamenteux destinés aux animaux de consommation..... 11

Recommandations 12

L'accès au savoir, l'investissement dans la recherche et la préservation des installations gouvernementales 13

Recommandations 14

La question du bien-être animal 15

Recommandation 15

Pour une gouvernance autre en santé animale ... 16

Recommandation 16

Préambule

Le mémoire déposé par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ) dans le cadre de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois réunit les visions communes d'intervenants du monde vétérinaire impliqués en agriculture, en production animale et en innocuité des aliments. Il s'appuie sur les réflexions conjointes de membres d'un comité spécialement formé pour la rédaction du présent mémoire qui comprend :

- Docteure Christiane Gagnon, m.v.
  Présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ)
- Docteur Alain Laperle, m.v.
  Médecin vétérinaire spécialiste en pathologie
  Deuxième vice-président de l'OMVQ
- Docteur Roch Bourassa, m.v.
  Praticien dans le secteur des bovins
  Administrateur à l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec
- Docteur Michel Donnelly, m.v.
  Praticien dans le secteur des bovins
  Président de l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec
- Docteur Sylvain Quessy, m.v.
  Directeur du département de pathologie et microbiologie de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal
- Docteur Marcel Delorme, m.v.
  Praticien en médecine porcine
- Monsieur Mathieu Bilodeau
  Directeur des communications de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Crédit photo : Vache – MAPAQ Éric Labonté

Une approche structurante arrimant santé publique et santé animale

L'Ordre des médecins vétérinaires salue la tenue de cette consultation d'envergure mise en place par le gouvernement québécois et souhaite y contribuer d'une façon constructive et novatrice dans le but d'offrir aux commissaires des avenues efficaces et porteuses d'avenir. D'entrée de jeu, l'Ordre tient à mettre en lumière une prémisse du document de consultation : *l'agriculture et l'agroalimentaire sont au cœur de toute stratégie de protection et de promotion de la santé*. S'il s'agit du principe majeur qui anime la Commission, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec le partage entièrement.

Il souhaite ardemment que la protection de la santé guide les actions ministérielles, transcendant ainsi les seuls impératifs économiques qui dictent actuellement en grande partie les programmes gouvernementaux d'aide à l'agriculture.

Aux fins de la présente consultation, l'OMVQ limitera ses propos à cinq thèmes articulés autour de grandes questions soulevées par la Commission, soit :

- L'agriculture et l'agroalimentaire québécois sur l'échiquier mondial
- Des programmes de surveillance rigoureux
- L'investissement dans la recherche et dans les infrastructures de surveillance
- Le bien-être animal
- Les rôles des divers intervenants en place et la création d'une agence indépendante

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Sa raison d'être

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ) est un organisme constitué en vertu du *Code des professions* et de la *Loi sur les médecins vétérinaires*, qui regroupe tous les médecins vétérinaires du Québec, pour assurer la protection du public.

Sa mission

Promouvoir une médecine vétérinaire de qualité pour protéger le public et pour contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux ainsi qu'au maintien de la santé publique.

Ses membres

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, plus que centenaire, comprend actuellement quelque 2000 membres, soit tous les médecins vétérinaires autorisés à exercer la médecine vétérinaire au Québec, une profession profondément ancrée dans l'évolution de la société québécoise.

Plus de 30 % des médecins vétérinaires oeuvrent dans des domaines directement concernés par l'agriculture et l'agroalimentaire, soit dans les grandes productions animales (porc et volaille), en productions bovine et ovine ainsi que dans les productions animales émergentes, tels les élevages de cerfs et de bisons.

Par ailleurs, plusieurs des activités vétérinaires en santé publique concernent directement ou indirectement les productions agricoles, soit l'inspection des viandes, les services diagnostics dans les laboratoires gouvernementaux, le contrôle des épizooties, l'épidémiosurveillance, l'enseignement et la recherche. Il est à souligner que le médecin vétérinaire est le seul professionnel du domaine médical à œuvrer en milieu agricole.

L'Ordre souhaite ardemment que la protection de la santé guide les actions ministérielles, transcendant ainsi les seuls impératifs économiques qui dictent actuellement en grande partie les programmes gouvernementaux d'aide à l'agriculture.

L'agriculture et l'agroalimentaire québécois sur l'échiquier mondial

Les consommateurs, tant sur les marchés locaux qu'internationaux, sont de mieux en mieux informés et concernés par la qualité et l'innocuité des produits qui leur sont offerts.

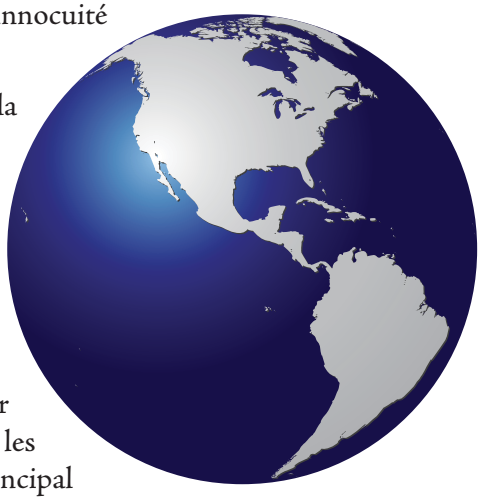

Pour accroître ou même seulement maintenir la place du Québec sur les marchés internationaux, il conviendra de rediriger une partie significative des investissements, actuellement octroyés principalement au financement des entreprises et à la stabilisation des revenus agricoles, vers une approche proactive qui visera le maintien et l'amélioration du statut sanitaire du cheptel afin de supporter une production animale concurrentielle sur les marchés domestiques et internationaux. Le principal défi pour la production québécoise sera de se démarquer non seulement par la qualité de ses produits, mais aussi par des mesures tenant compte des conditions de production et des aspects d'innocuité : prévention des résidus médicamenteux et contaminants microbiologiques, bien-être animal et protection de l'environnement.

L'agriculture québécoise se distingue à plusieurs égards et on doit s'en féliciter. Un programme d'assurance qualité avancé, appliqué dans la presque totalité des productions porcines au Québec, est régulièrement cité en exemple au-delà des frontières. Cependant, en marge de ces avancées positives, des points inquiétants restent à améliorer.

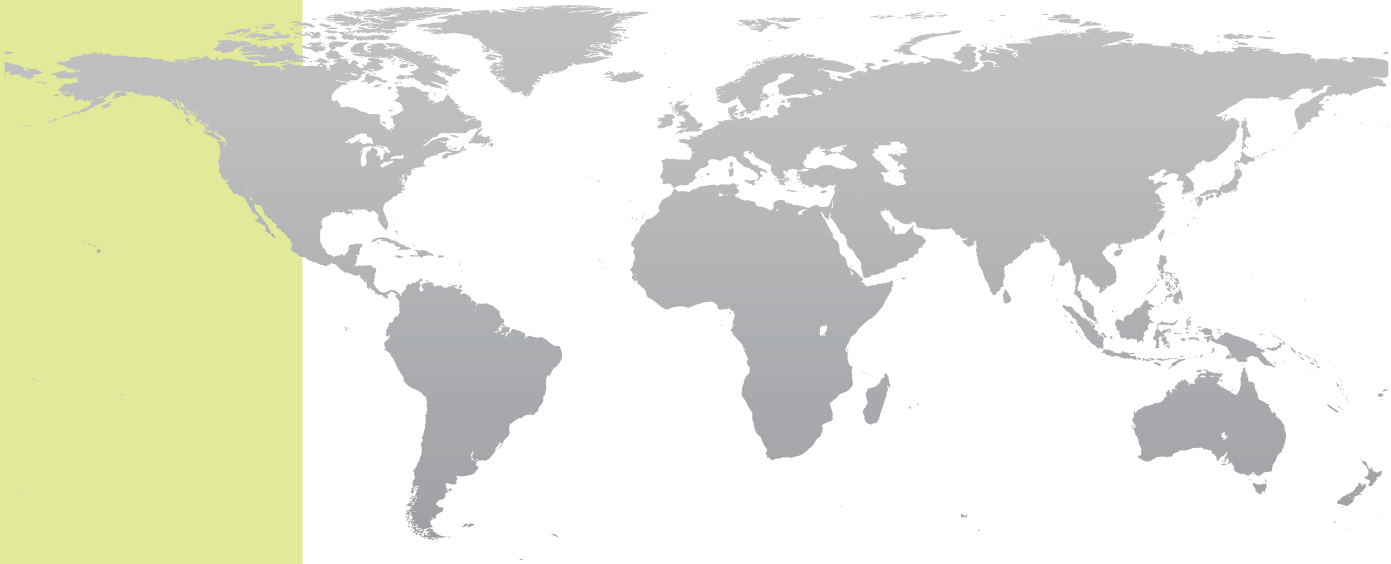

Des constats consternants

Pays importateurs

Dans certains cas, aussi surprenant que cela puisse paraître, les normes de sécurité alimentaire applicables au marché intérieur des produits québécois sont inférieures aux normes de salubrité de plusieurs pays importateurs (États-Unis, Japon, Russie, Australie, *etc.*).

Malgré la position affichée du gouvernement à mettre un terme à ces pratiques dangereuses après des années de tergiversations, le Québec tolère encore que plus d'une centaine d'abattoirs sous sa juridiction puissent procéder à l'abattage d'animaux destinés à la consommation, sans la présence d'un médecin vétérinaire pour effectuer les inspections *ante* et *post mortem*. Ces abattoirs de seconde classe sont parfois la porte d'entrée d'animaux dont la condition physique à elle seule justifie leur retrait de la chaîne alimentaire.

Produits importés

À l'opposé, le Québec importe des produits de pays dont les normes de qualité et de salubrité sont mal définies ou inférieures à celles qu'exige la province. Des exemples :

- des produits de bovins, nourris de farines contenant des matières à risque spécifié*, interdites au Canada à compter du 12 juillet 2007 dans le but d'éradiquer l'encéphalopathie spongiforme bovine, sont importés des États-Unis et distribués aux consommateurs québécois;
- des porcs ayant reçu du carbadox, un antimicrobien utilisé chez le porcelet, interdit d'utilisation au Canada depuis 2001, sont toujours importés en provenance des États-Unis;
- de la protéine de lait continue d'être importée des États-Unis, malgré le fait qu'elle puisse provenir de vaches traitées avec une hormone de croissance interdite au Canada, la somatropine bovine;
- du miel d'origine chinoise, dans lequel on peut retrouver des résidus de chloramphénicol, un antibiotique dont l'usage est interdit au Canada pour les animaux de consommation, garnit les tablettes des supermarchés de la province.

Québec tolère encore que plus d'une centaine d'abattoirs sous sa juridiction puissent procéder à l'abattage d'animaux destinés à la consommation sans inspection vétérinaire.

* crâne, cervelle, moelle épinière, ganglions trigéminés, yeux, amygdales, ganglions de la racine dorsale et iléon distal

La rentabilité des entreprises agricoles passe indéniablement par une amélioration de leur statut sanitaire, exigence qui pourrait fort bien être dictée par les marchés extérieurs.

L'amélioration du statut sanitaire des entreprises agricoles québécoises

Avec la nouvelle économie mondiale, de nouveaux pays produisent maintenant de plus en plus de produits à meilleur coût. Il s'agit là d'une réalité qui, après avoir frappé de plein fouet le secteur manufacturier québécois, touche l'agriculture et l'agroalimentaire. **La rentabilité des entreprises agricoles passe indéniablement par une amélioration de leur statut sanitaire, exigence qui pourrait fort bien être dictée par les marchés extérieurs.** Il est alors crucial de rencontrer, voire même dépasser, les normes de salubrité dictées par les partenaires commerciaux pour rendre les entreprises agricoles québécoises plus autonomes au niveau financier.

Le gouvernement québécois accuse un retard par rapport au gouvernement fédéral qui a rendu obligatoire l'application des normes HACCP* dans tous les établissements d'abattage et de transformation sous sa juridiction.

Ces normes, promues dans des programmes d'assurance qualité des fédérations de producteurs de porcs et de volailles, assurent une surveillance et un contrôle des risques inévitables associés aux activités de productions animales.

Elles devraient d'ailleurs être appliquées dans d'autres secteurs dont l'importance a été sous-estimée à ce jour, notamment celui du transport des animaux et celui de la fabrication de nourritures animales. La crise qui a récemment touché le secteur des aliments pour animaux de compagnie, répercutée dans le secteur agricole, démontre à elle seule l'importance qui devrait être accordée aux programmes de surveillance des aliments destinés aux animaux.

Le programme de traçabilité dans lequel s'investit le gouvernement, en collaboration avec les éleveurs d'animaux, ainsi que les programmes de géopositionnement des productions agricoles du MAPAQ s'avèrent des mesures cruciales dans la gestion des risques associés aux élevages. Leur extension rapide à tous les types de productions animales est impérative.

* *Hazards Analysis and Control of Critical Points*

Recommandations

L'État doit jouer un rôle pour favoriser l'amélioration des statuts sanitaires des entreprises agricoles québécoises

L'objectif de santé des animaux, intimement lié à la santé publique, relève de l'intérêt collectif : il ne peut être supporté que par les seuls partenaires du secteur agroalimentaire.

L'État doit continuer à supporter les entreprises. Il devrait cependant le faire conditionnellement à la mise en place de structures de production qui adhèrent à des programmes de qualité et d'innocuité et non uniquement pour répondre aux seuls objectifs d'approvisionnement à bas prix pour le consommateur ou de garanties de revenus minimums pour les producteurs. Un programme de certification des troupeaux est également une avenue à considérer.

L'adhésion à un programme gouvernemental de surveillance à la ferme tel que décrit subséquemment sera également un signal positif à envoyer aux consommateurs, locaux et extérieurs, quant à la sécurité des produits en provenance du Québec. Les programmes d'assurance qualité à la ferme, dont il faut louer l'implantation par plusieurs producteurs, demeurent insuffisants parce que volontaires et optionnels. Leur expansion à toutes les productions ne doit pas attendre l'avènement d'une nouvelle crise sanitaire majeure qui pourrait mettre en péril la santé des animaux et la santé publique, bloquer l'accès aux marchés internationaux et affecter de façon durable la rentabilité des entreprises.

Des programmes de surveillance rigoureux

Une meilleure surveillance à la ferme

La santé des animaux passe par l'accessibilité à des services vétérinaires.

Il est notoire que la plupart des grands pays occidentaux souffrent d'une pénurie de recrues vétérinaires dans le secteur rural des productions animales.

Or, par diverses initiatives, la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec ont réussi à créer un intérêt pour la pratique des animaux de la ferme chez les étudiants au doctorat. La relève professionnelle est disponible et prête à s'investir dans le domaine à la fin des études universitaires. Malheureusement, un haut pourcentage de diplômés optent pour une réorientation de carrière à l'intérieur d'une période de cinq ans de pratique.

On peut attribuer les causes de cette attrition éventuellement désastreuse à plusieurs facteurs dont la rémunération. Les difficultés inhérentes à ce type de pratique ne jouent pas un rôle aussi déterminant que le manque de reconnaissance du rôle du professionnel vétérinaire dans l'entreprise agricole et la fluctuation de la demande de services en fonction de facteurs cycliques qui affectent la valeur économique des animaux.

Le programme ASAQ*, une initiative remarquable du gouvernement du Québec visant à garantir l'accessibilité des soins vétérinaires aux quatre coins de la province, montre des signes d'effritement. L'aide financière aux producteurs, 14 M$ en 2007, est moins importante que celle allouée il y 20 ans. Au cours des ans, la couverture des services a également diminué. Les ententes sont négociées à la dure et nul ne peut prédire l'avenir du programme à son prochain terme, le 31 mars 2008.

L'aide financière aux producteurs pour accéder aux soins vétérinaires, à la hauteur de 14 M$ en 2007, est moins importante que celle qui leur était allouée il y a 20 ans.

Le Réseau d'alerte et d'information sanitaire

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a développé le Réseau d'alerte et d'information zoosanitaire (RAIZO) qui repose sur deux éléments principaux : la présence vétérinaire à la ferme et les analyses dans les laboratoires de pathologie animale.

Pourtant, dans plusieurs régions et pour certaines espèces, les mandats en médecine préventive sont tout à fait insuffisants. Le médecin vétérinaire est moins présent à la ferme et le système agricole s'en trouve fragilisé, particulièrement en cas d'éclosion de maladie grave.

La tendance des dernières années démontre également un abandon des activités des laboratoires de pathologie animale, chiffres à l'appui, où l'on constate une réduction significative du nombre d'autopsies et du nombre d'analyses liée à des problèmes d'accès et à des préoccupations économiques.

* Amélioration de la santé animale au Québec

Des politiques visant à réduire les risques lors de déplacements d'animaux

L'industrie, de concert avec le gouvernement, devra définir de façon stratégique un programme visant à limiter les déplacements des animaux entre les entreprises agricoles elles-mêmes, mais aussi vers les installations de transformation. La tendance lourde vers le regroupement des activités d'abattage en un lieu unique est un problème majeur qui va à l'encontre de toute considération d'ordre sanitaire.

En restreignant les déplacements, l'industrie animale freinera l'introduction éventuelle d'une nouvelle pathologie et contribuera à éviter qu'une région touchée par une maladie n'en contamine une autre.

Cette stratégie, appuyée par une surveillance accrue de la part des médecins vétérinaires et la mise en place d'un système de collecte de données efficaces, contribuera à un meilleur contrôle des risques à la santé associés aux productions animales.

En ce sens, l'Ordre appuie les principes de régionalisation.

Une surveillance vétérinaire dans tous les lieux d'abattage

Depuis plusieurs années, la profession vétérinaire réclame que tous les abattoirs provinciaux, à l'instar des abattoirs sous juridiction fédérale, soient soumis à l'inspection vétérinaire. Il est inconcevable que des produits provenant de ces lieux, non éligibles à l'exportation, soient toujours écoulés au Québec. Le Québec n'exigerait pas pour ses citoyens les mêmes standards de qualité et d'innocuité alimentaire que ceux que les producteurs sont en mesure d'offrir aux marchés extérieurs.

Plusieurs pathologies d'importance en santé publique dont l'encéphalopathie spongiforme bovine ne peuvent être détectées efficacement que lors d'un examen *ante mortem*. **Si les fameux cas d'ESB détectés dans un abattoir albertain avaient transité dans un abattoir québécois sans inspection vétérinaire, il est plus que probable qu'ils n'auraient jamais été découverts et que des produits animaux contaminés se seraient retrouvés dans la chaîne alimentaire.**

En restreignant les déplacements, l'industrie animale freinera l'introduction éventuelle de nouvelles pathologies.

*****

Québec n'exigerait pas pour ses citoyens les mêmes standards de qualité et d'innocuité alimentaire que ceux que les producteurs sont en mesure d'offrir aux marchés extérieurs.

Recommandations

L'État doit assurer une surveillance adéquate des entreprises agricoles et des activités de transformation

Dans une perspective d'amélioration du statut sanitaire des entreprises agricoles québécoises, à l'ère de la mondialisation, le Québec doit se doter d'outils additionnels de contrôle et de suivi plus systématiques à la hauteur des attentes des consommateurs et de ses partenaires internationaux.

La profession vétérinaire recommande une implication marquée du gouvernement dans la surveillance sanitaire des élevages par l'adoption de mesures, analogues à celles prises par la France, soit notamment :

- la prescription d'un nombre minimal de visites vétérinaires à la ferme;
- la mise en place d'un système intégré de suivi des médicaments administrés;
- l'octroi aux médecins vétérinaires de mandats élargis en épidémiosurveillance et en inspection des viandes.

En attribuant aux médecins vétérinaires un mandat de surveillance en santé publique, l'État s'assurerait de leur présence durable et de leur disponibilité pour des mandats réguliers offerts aux producteurs, mais également de l'accès à leur expertise en cas d'éclosion de maladie grave. En laissant les seuls impératifs économiques dicter la demande de soins vétérinaires dans le secteur des animaux de consommation, le nombre de praticiens en région ne cessera de diminuer.

Il semble évident que le poids financier de telles mesures ne peut relever en totalité que du seul secteur agroalimentaire, mais implique la contribution d'autres ministères comme ceux de la Santé et du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Pour un meilleur contrôle des traitements médicamenteux destinés aux animaux de consommation

En matière de contrôle des médicaments à la ferme, le Québec jouit d'une réglementation unique au Canada : tous les médicaments destinés aux animaux ne sont disponibles que sur ordonnance. De surcroît, nul producteur ne peut détenir ou administrer un médicament à un animal de consommation à moins qu'il n'ait été prescrit par un médecin vétérinaire.

Dans toute autre province, un producteur peut se procurer des antibiotiques, des hormones ou encore des insecticides en vente libre à des comptoirs de distribution.

Force est malheureusement de constater que l'application de la législation québécoise, en principe plus stricte, souffre de nombreuses failles qui mettent en péril l'atteinte de l'objectif visé, soit la protection de la santé publique par l'usage sécuritaire et judicieux des médicaments d'ordonnance destinés aux animaux de consommation.

Ainsi, un producteur peut facilement se procurer des médicaments d'ordonnance qui sont en vente libre dans une province voisine. Il peut aussi transporter des médicaments des États-Unis pour son usage personnel en quantité couvrant jusqu'à trois mois de traitements. Il peut aussi importer et administrer des ingrédients pharmaceutiques en vrac analogues à des antibiotiques ou à d'autres substances sans contrevenir à une quelconque législation.

Il en résulte par ailleurs des us et coutumes dans certaines productions qui ont des cycles prévisibles et récurrents que des médicaments prescrits se retrouvent en grande quantité sur les fermes.

Cette situation, liée aussi à la réduction pour des motifs d'ordre économique du nombre de visites vétérinaires à la ferme, augmente les risques d'un usage arbitraire et inapproprié des médicaments, incluant l'usage controversé de ces derniers en dérogation des directives de l'étiquette.

L'usage inapproprié de médicaments d'ordonnance chez les animaux destinés à la consommation compromet la santé publique, car il engendre le risque d'augmentation de résidus de médicaments dans les denrées d'origine animale, le risque de l'augmentation de la résistance à des antimicrobiens essentiels en médecine humaine et le risque d'une contamination accrue de l'environnement par des médicaments.

Contrairement à plusieurs pays de l'Union Européenne, il n'y a pas d'obligation pour les producteurs de tenir des registres de médicaments utilisés, des animaux traités et de la période de retrait appliquée. Les programmes de salubrité des aliments à la ferme (AQC), qui exigent la collecte de ces données, sont bien implantés dans certaines productions, mais existent sur une base volontaire seulement.

L'usage inapproprié de médicaments d'ordonnance chez les animaux destinés à la consommation compromet la santé publique, car il engendre le risque d'augmentation de résidus de médicaments dans les denrées d'origine animale.

Recommandations

L'État doit s'impliquer pour limiter les risques d'un usage inapproprié des médicaments destinés aux animaux de consommation

Afin de mieux gérer les risques d'un usage inapproprié des médicaments destinés aux animaux de consommation, il est demandé au gouvernement :

- de rendre opérantes les dispositions de la *Loi sur la protection sanitaire des animaux* interdisant la détention de médicaments non prescrits à la ferme, en requérant que le MAPAQ s'assure que des inspections régulières soient effectuées dans les fermes;
- de soutenir financièrement les producteurs pour assurer un meilleur suivi médical à la ferme. L'amélioration du statut sanitaire des élevages - atteignable par l'application de programmes sanitaires, l'éradication sans délai des pathogènes et le recours systématique aux outils de diagnostic - a pour conséquence positive la diminution des risques de maladies transmissibles aux humains et la réduction de l'usage des antibiotiques à la ferme;
- de prescrire dans toutes les filières de productions animales un programme de sensibilisation et d'éducation à l'usage sécuritaire des médicaments élaboré en collaboration avec l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, les praticiens et les partenaires;
- de prendre des mesures obligatoires, comme dans certains pays de l'Union Européenne, pour établir le portrait de l'usage des médicaments à la ferme et favoriser la reddition d'informations, tant de la part des usagers que des praticiens et des compagnies pharmaceutiques;
- de faire pression auprès du ministère canadien de la Santé et de sa Direction des médicaments vétérinaires pour que tous les médicaments destinés aux animaux soient disponibles sur ordonnance seulement.

Il importe de souligner que l'augmentation transitoire des coûts inhérente à ces mesures sera compensée par la valeur ajoutée des produits sur les marchés internationaux et une confiance accrue des consommateurs dans les produits d'origine animale.

L'accès au savoir, l'investissement dans la recherche et la préservation des installations gouvernementales

Les activités de recherche à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal

Afin de réduire les zones d'incertitude dans la connaissance des risques liés aux productions animales, il s'avère impératif d'investir dans le financement d'outils de recherche et de surveillance.

Des recherches ciblées, fondées sur les principes reconnus d'évaluation des risques, peuvent contribuer à augmenter le champ des connaissances, gérer les risques et réduire les craintes.

La Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal se révèle à elle seule un véritable centre de recherche multidisciplinaire axé sur les problématiques en santé publique. Un inventaire remarquable d'activités s'y déroulent, dont :

- la chaire de recherche en salubrité des viandes;
- l'Institut de recherche en développement agroalimentaire (IRDA);
- le Groupe de recherche sur les maladies infectieuses du porc (GREMIP);
- le Groupe de recherche en épidémiologie des zoonoses et en santé publique;
- le Centre d'expertise en santé publique.

Les laboratoires de pathologie animale du MAPAQ

Le Québec s'est doté, dans les années 70, d'installations à la fine pointe de la technologie et à l'avant-garde des défis que posait l'agriculture il y a 30 ans. Sept laboratoires de pathologie animale étaient inaugurés pendant la décennie.

Aujourd'hui, le réseau de laboratoires de pathologie animale du MAPAQ est démantelé et plusieurs des laboratoires encore existants sont devenus des structures vides, faute d'allocations budgétaires de fonctionnement et de ressources professionnelles qualifiées.

À titre d'exemple, entre 2001 et 2006 :

- le laboratoire de Nicolet a officiellement fermé;
- les laboratoires de Rimouski et de Rock Forest sont officieusement fermés depuis plusieurs années;
- celui d'Alma a vu son nombre de nécropsies diminuer de 45 % et a « temporairement » cessé ses activités depuis juin 2006;
- malgré une hausse de 12 % de la production de bovins de boucherie dans l'ensemble du Québec, les nécropsies effectuées dans les laboratoires de pathologie animale du MAPAQ ont diminué de 58 % pour cette espèce;
- pour les bovins laitiers, on parle d'une baisse de 64 % pendant la même période.

On peut certes se questionner sur l'importance qu'accorde le gouvernement à cette interface de diagnostic, pourtant essentielle aux programmes de surveillance des maladies animales.

Le réseau de laboratoires de pathologie animale du MAPAQ est démantelé et plusieurs des laboratoires encore existants sont devenus des structures vides.

Recommandations

Le gouvernement du Québec doit préserver ses laboratoires de pathologie animale

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec salue l'ajustement salarial des médecins vétérinaires à l'emploi du gouvernement, annoncé le 22 mai dernier, mais cette mesure n'est qu'une première étape d'une stratégie globale visant à former, intéresser et retenir des professionnels qualifiés.

Les annonces de la construction de nouveaux laboratoires à Saint-Hyacinthe et à Québec sont d'autres excellentes nouvelles qui doivent s'accompagner de l'embauche de personnel qualifié. À ce jour, aucune volonté de s'adjoindre de nouveaux médecins vétérinaires spécialistes en pathologie ne transpire des actions ministérielles.

Il est impératif de remettre en service les laboratoires moribonds situés en région, en préservant les infrastructures et en procédant à l'embauche de personnel dans ces laboratoires afin que le gouvernement puisse être en mesure d'accomplir son mandat de protection de la santé publique et de la santé animale.

La question du bien-être animal

La question du bien-être animal dans les productions animales intensives préoccupe la profession vétérinaire et soulève, épisodiquement, les passions dans la population en général.

L'Ordre souscrit au constat d'une tendance mondiale, lourde et irréversible, en faveur du mieux-être animal au sein des élevages intensifs qui forcera le changement d'attitude et éventuellement l'amélioration progressive des modes de pratique. L'intérêt pour le bien-être animal ne doit pas pour autant se traduire en anthropomorphisme, ni compromettre la santé humaine ou animale. Le Québec devra se conformer aux exigences du public qui se traduiront éventuellement en diktats des partenaires commerciaux.

Des pratiques telles que le confinement des animaux et l'entrave à l'expression naturelle des comportements interpellent quotidiennement les praticiens.

Ces méthodes de production, pour l'instant socialement acceptables, sont appelées à évoluer rapidement sous la pression publique, mais aussi avec les progrès scientifiques.

Les enjeux, en matière de bien-être animal, comportent de grands défis. Il s'agit de :

- définir les paramètres scientifiques du bien-être animal;
- les transformer en science appliquée à intégrer dans les pratiques quotidiennes;
- respecter les critères de sécurité alimentaire et de viabilité économique;
- en faire des normes nationales connues, éventuellement obligatoires;
- implanter un système de vérification crédible (audit).

L'Ordre recommande la désignation, au sein de l'appareil gouvernemental, d'un commissaire responsable du bien-être de animaux de la ferme.

Recommandation

L'État peut contribuer à assurer le bien-être des animaux de production

L'Ordre rappelle à l'intention de la Commission une mesure recommandée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans son rapport de la consultation de 2003 portant sur les enjeux d'une production porcine durable : désigner, au sein de l'appareil gouvernemental, un commissaire responsable du bien-être des animaux de la ferme avec comme mandat de faire progresser la réflexion et l'action dans ce domaine.

Pour une gouvernance autre en santé animale

La mission du MAPAQ en santé animale se heurte régulièrement aux exigences conflictuelles de développement économique.

Le MAPAQ s'avère un ministère à vocation prioritairement économique. Sa mission en santé publique en lien avec la santé animale est subordonnée à ce mandat incontournable et se heurte régulièrement aux exigences conflictuelles de développement économique.

Les ressources limitées, voire anémiques du ministère, sont d'abord, à raison, investies prioritairement dans les programmes essentiels de stabilisation et de financement des entreprises agricoles. Quand il est question de santé publique et de sécurité alimentaire, malgré la volonté des instances ministérielles et les nombreux efforts fournis, la pression économique est si forte qu'elle freine la mise en place de programmes structurants visant la protection de la santé publique.

Les programmes d'amélioration du statut sanitaire des élevages visent non seulement la réduction des risques pour la santé associés aux productions animales, mais augurent d'effets durables positifs sur la rentabilité et l'autonomie des entreprises agricoles.

À la lumière des expériences passées, avec les forces et les positions des divers acteurs en place, l'implantation de programmes répondant à des impératifs de sécurité alimentaire et de qualité sanitaire du cheptel s'avère un tel défi que l'on se doit de considérer un nouveau mode de gouvernance.

Recommandation

L'État pourrait mettre en place une structure indépendante

Une structure distincte, qui pourrait relever de l'autorité conjointe du MAPAQ et du ministère de la Santé, ou encore une agence indépendante, dotée d'un budget autonome dédié à la protection de la santé publique dans les productions animales pourrait voir le jour. L'objectif de santé ne saurait être tributaire d'objectifs syndicaux.

En lieu et place des gestions parallèles actuelles - l'une sous l'égide du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'autre sous l'autorité du MAPAQ - qui s'ignorent administrativement et dédoublent les actions, cette structure permettrait la gestion conjointe des problématiques de santé animale en lien avec la santé humaine, telles les épidémies d'influenza, d'entérites à *E.Coli*, de salmonellose et la surveillance de la paratuberculose et d'autres maladies transmissibles ou suspectes, pour ne nommer que celles-là.

Une telle structure garantirait la primauté des objectifs de la protection de la santé sur les impératifs économiques de l'agriculture .

Conclusion

À la lecture de ce mémoire, il en ressort que l'agriculture et l'agroalimentaire québécois se démarquent à plusieurs égards et il est important de s'en féliciter. Cependant, des ajustements s'imposent afin que le Québec prospère et s'adapte aux nouvelles réalités mondiales et aux préoccupations actuelles des consommateurs. En ce sens, **la protection et la promotion de la santé devraient guider les actions ministérielles**, et non pas être reléguées au second rang par les seuls impératifs économiques qui orientent actuellement en grande partie les programmes d'aide à l'agriculture.

Le médecin vétérinaire, seul professionnel du domaine médical à oeuvrer en milieu agricole, est un acteur de premier plan pour collaborer avec les instances gouvernementales et les entreprises agricoles afin que ces dernières puissent prospérer économiquement tout en se distinguant grâce aux mesures qu'elles auront su implanter pour assurer l'innocuité et la qualité de leurs productions.

La profession souhaite construire l'avenir, avec les partenaires du monde agricole, dans l'intérêt de la population québécoise et des générations futures. Il s'agit d'une mission ambitieuse certes, mais tellement intéressante et importante.

Cet engagement nous habite. À tous d'y contribuer.

La protection et la promotion de la santé devraient guider les actions ministérielles et non pas être subordonnées aux seuls impératifs économiques.